

DEC 38/2016

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 7 décembre 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 7 décembre 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 38/2016 à l'intérieur de la section III – Commission – du budget général pour l'exercice 2016

E 11690



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 29 novembre 2016
(OR. en)**

15011/16

FIN 833

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	29 novembre 2016
Destinataire:	Monsieur Peter KAZIMIR, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 38/2016 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2016

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 38/2016.

p.j.: DEC 38/2016



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 25/11/2016

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2016
SECTION III - COMMISSION TITRES: 01, 05, 07, 13, 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 38/2016

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0103 Affaires économiques et financières internationales

ARTICLE - 01 03 02 Aide macrofinancière CE -7 800 000,00

DU CHAPITRE - 0506 Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»

ARTICLE - 05 06 01 Accords internationaux en matière agricole CE -2 562 000,00

DU CHAPITRE - 0702 Politique environnementale au niveau de l'Union et au niveau international

ARTICLE - 07 02 04 Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur l'environnement CE -359 000,00

DU CHAPITRE - 1305 Instrument d'aide de préadhésion -- Développement régional et coopération régionale et territoriale

POSTE - 13 05 63 02 Coopération transfrontalière (CTF) -- Contribution de la rubrique 4 CE -1 489 000,00

DU CHAPITRE - 2303 Mécanisme de protection civile de l'Union

POSTE - 23 03 02 02 Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers CE -9 427 000,00

DU CHAPITRE - 2304 Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne

ARTICLE - 23 04 01 Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne -- Renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires CE -8 590 500,00

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence CE -9 772 500,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, aide alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins CE 40 000 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

01 03 02 - Aide macrofinancière

b) Données chiffrées à la date du 17/11/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	79 669 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-51 500 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	28 169 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	71 085,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	28 097 915,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	20 297 915,00
7 Prélèvement proposé	7 800 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	9,79 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/11/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

La proposition prévue de la Commission relative à une opération d'assistance macrofinancière (AMF) en faveur de la Moldavie a été retardée et ne sera pas présentée à temps pour permettre son adoption par le législateur en 2016. Cette situation, combinée à l'absence d'autres propositions de dons AMF cette année, signifie qu'un total de 27,8 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition aux fins d'un redéploiement. Il s'agit, pour 2016, du dernier montant de crédits d'engagement AMF proposé en vue d'un redéploiement. 51,5 millions d'EUR ont été redéployés précédemment au moyen du virement n° DEC 30/2016, afin de répondre à la crise syrienne. Sur le montant total cité plus haut, une somme de 7,8 millions d'EUR peut être redéployée au moyen de la présente proposition de virement.

I.2

a) Intitulé de la ligne

05 06 01 - Accords internationaux en matière agricole

b) Données chiffrées à la date du 17/11/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 966 518,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 966 518,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	4 403 541,71
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	2 562 976,29
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	976,29
7 Prélèvement proposé	2 562 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	36,78 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/11/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Cette ligne budgétaire couvre les contributions de l'UE au Conseil international des céréales (CIC), à l'Organisation internationale du sucre (OIS) et au Conseil oléicole international (COI). Pour toutes ces organisations, les contributions de l'UE versées en 2016 ont été inférieures aux prévisions.

La réduction la plus importante des contributions de l'UE en 2016 est liée à l'accord du COI, qui a expiré à la fin de 2014 et a été provisoirement prolongé jusqu'à la fin de l'année 2016. Durant cette prolongation, le Conseil des membres du COI a décidé de maintenir un budget restreint.

Les contributions destinées à l'Organisation internationale du sucre et au Conseil international des céréales sont versées en livres sterling. Compte tenu de l'appréciation prévue du taux de change de la livre sterling par rapport à l'euro, le budget 2016 comprenait des crédits pour couvrir les coûts liés au taux de change. Les montants en euros correspondant à ces contributions se sont finalement révélés inférieurs à ceux prévus dans le budget 2016. En conséquence, un montant de 2,6 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour d'autres besoins dans la rubrique 4.

I.3

a) Intitulé de la ligne

07 02 04 - Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur l'environnement

b) Données chiffrées à la date du 17/11/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 610 140,64
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	389 859,36
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	30 859,36
7 Prélèvement proposé	359 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	8,98 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/11/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

La Commission devrait procéder à un engagement (et à un paiement) supplémentaire d'ici la fin de l'année dans le cadre de la contribution de l'UE à la convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (convention sur l'eau de la CEE-ONU), pour un montant estimé à 30 000 EUR. Toutes les autres obligations ont été couvertes. Le reste des crédits d'engagement (et de paiement) peut être mis à disposition aux fins d'un redéploiement.

I.4

a) Intitulé de la ligne

13 05 63 02 - Coopération transfrontalière (CTF) -- Contribution de la rubrique 4

b) Données chiffrées à la date du 17/11/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	25 050 502,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	25 050 502,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	23 561 476,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 489 026,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	26,00
7 Prélèvement proposé	1 489 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	5,94 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/11/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Les programmes opérationnels Grèce-Turquie et Chypre-Turquie n'ayant pas été soumis à la date du 30 juin 2016, la dotation pour 2016 du Fonds européen de développement régional (FEDER) au titre de la rubrique 1b sera transférée à deux programmes de coopération territoriale européenne, conformément à l'article 4, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1299/2013. La partie correspondante de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) relevant de la rubrique 4 peut, par conséquent, être mis à disposition pour redéploiement.

I.5

a) Intitulé de la ligne

23 03 02 02 - Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 17/11/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	12 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	327 600,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	12 327 600,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 900 000,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	9 427 600,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	600,00
7 Prélèvement proposé	9 427 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	78,56 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	28 618,65
2 Crédits disponibles à la date du 17/11/2016	28 618,65
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du virement

Le nombre d'activations du mécanisme de protection civile de l'Union est, par nature, imprévisible, étant donné qu'il dépend entièrement des situations d'urgence qui se présenteront et du nombre d'interventions de transport qui seront nécessaires pour fournir une assistance. À la différence de 2015, qui a été marquée par un nombre élevé d'interventions, les besoins ont été peu importants jusqu'à présent en 2016. Un montant de 9,4 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour d'autres besoins urgents dans la rubrique 4. Les crédits de paiement correspondants ont déjà été proposés pour redéploiement dans le virement global n° DEC 23/2016.

I.6

a) Intitulé de la ligne

23 04 01 - Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne -- Renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires

b) Données chiffrées à la date du 17/11/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	16 885 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	16 885 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	525 958,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	16 359 042,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	7 768 542,00
7 Prélèvement proposé	8 590 500,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	50,88 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	675,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/11/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

La mise en œuvre de ce nouveau programme n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. Les premiers volontaires ne seront déployés qu'à la fin de l'année 2016. L'exécution en crédits d'engagement et de paiement est retardée en raison des réponses insuffisantes données aux appels à propositions publiés en 2016 et aussi, partiellement, en raison de la qualité insuffisante des demandes reçues. La Commission met actuellement au point, en coopération avec l'agence chargée de la gestion du programme (EACEA), des mesures visant à améliorer la participation aux appels, par exemple en étendant la portée de ceux-ci au-delà des acteurs du secteur de l'aide humanitaire et en organisant, à la fin de 2016, un événement destiné à promouvoir la création de partenariats entre les organisations participantes et potentiellement intéressées. On s'attend à ce que le déploiement des premiers volontaires de l'aide de l'UE permette aussi d'accroître la visibilité de cette nouvelle initiative ainsi que l'intérêt potentiel des organisations humanitaires pour le déploiement de volontaires de l'aide de l'UE, les actions de renforcement des capacités ainsi que les projets d'assistance technique.

Un montant de 8,6 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour d'autres besoins urgents dans la rubrique 4. Les crédits de paiement correspondants ont déjà été proposés pour redéploiement dans le virement global n° DEC 23/2016.

I.7

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 17/11/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	309 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-175 622 134,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	133 377 866,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	133 377 866,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	123 605 366,00
7 Prélèvement proposé	9 772 500,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,16 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/11/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget; en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 17/11/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 061 821 941,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	175 622 134,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 237 444 075,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 155 727 134,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	81 716 941,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	121 716 941,00
7 Renforcement proposé	40 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,77 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	306 860,31
2 Crédits disponibles à la date du 17/11/2016	81 882,28
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	73,32 %

d) Justification détaillée du virement

Dans le bassin du lac Tchad, la sécheresse et les déplacements massifs de population dus aux violences perpétrées par Boko Haram sont à l'origine d'une grave crise humanitaire. Il y a actuellement, selon les estimations, 2,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (dont 2,1 millions rien qu'au Nigeria), ainsi que plus de 176 000 réfugiés, qui dépendent essentiellement de l'aide humanitaire. Les communautés hôtes et les communautés locales ont elles aussi besoin d'aide, étant donné que leurs ressources sont insuffisantes pour faire face à ces déplacements massifs. Le risque d'épidémies lié au manque d'eau, d'installations sanitaires, d'abris et de services de santé est extrêmement élevé. Les prix des denrées alimentaires de base auraient augmenté de manière alarmante, de 30 à 100 %, en raison de la perturbation des échanges commerciaux régionaux.

Les zones touchées par les violences font partie de la bande sahélienne, qui souffre de sécheresses récurrentes et de longues périodes de soudure. La crise des déplacements de population a aggravé, dans ces zones, l'insécurité alimentaire structurelle et la dénutrition chronique. Il en résulte que plus de 6,7 millions de personnes dans les quatre pays concernés ont aujourd'hui besoin d'une aide alimentaire.

Au terme d'une évaluation approfondie des besoins, l'aide supplémentaire de l'UE requise a été estimée à 40 millions d'EUR. L'ampleur des besoins définis pour cette crise dépasse les montants actuellement disponibles de l'instrument d'aide humanitaire.

Au 1^{er} novembre, le taux d'exécution global des crédits d'engagement inscrits au chapitre de l'aide humanitaire s'établissait à 95 % (et à 95 % pour la ligne budgétaire principale 23 02 01, consacrée à l'aide humanitaire et alimentaire). Il s'établissait à 78 % pour les crédits de paiement inscrits au chapitre de l'aide humanitaire et à 78 % pour ceux de la ligne principale 23 02 01. Le solde actuel, de 18 millions d'EUR en crédits d'engagement, de la réserve opérationnelle de l'aide humanitaire est nécessaire pour faire face aux crises et catastrophes naturelles jusqu'à la fin de l'année.

La Commission a également examiné les possibilités de redéploiement à partir d'autres domaines politiques de la rubrique 4. Il est proposé d'utiliser dans le cadre de la présente demande des crédits d'engagement provenant d'un certain nombre de lignes budgétaires. La mobilisation de la réserve d'aide d'urgence est cependant également nécessaire.

Aucun crédit de paiement n'est requis, puisque les montants actuellement disponibles dans le budget de l'aide humanitaire suffiront pour couvrir les paiements nécessaires aux contrats signés en 2016.

La Commission demande par conséquent la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence à hauteur de 9,8 millions d'EUR en crédits d'engagement ainsi que le redéploiement de 30,2 millions d'EUR en crédits d'engagement pour répondre à la crise décrite plus haut.

(Pour de plus amples informations, voir l'annexe 1).

ANNEX 1

LAKE CHAD

Key data on funds allocated	
<i>2015</i>	
Total amount committed in previous year	EUR 42 425 000
<i>2016</i>	
Amount committed through the current year initial Humanitarian Implementation Plan (HIP)	EUR 60 200 000
Increases from the:	
- Operational Reserve	EUR 12 500 000
- Education in Emergencies	EUR 4 000 000
Total amount committed this year:	EUR 76 700 000
Other donors (source Financial Tracking Service (FTS) at 14/11/2016)	USD 666 526 440

Additional needs (as of 13/10/2016)	EUR 40 000 000
Breakdown by country	
- Nigeria	EUR 22 000 000
- Niger	EUR 6 000 000
- Chad	EUR 5 000 000
- Cameroon	EUR 7 000 000

Timing
November/December 2016

Why the additional funding is needed? (what is new?)
<p>In the Lake Chad Basin, drought and massive displacement due to violence from Boko Haram are causing a severe humanitarian crisis. There are currently an estimated 2,6 million internally displaced persons (IDPs) (including 2,1 million in Nigeria alone), as well as over 176 000 refugees, which are highly dependent on humanitarian assistance. Host and local communities are also in need of assistance, as their resources are insufficient to cope with the massive displacements. The risk of epidemics due to the lack of water, sanitation, shelter and health services is extremely high. Staple food prices have reportedly increased by an alarming 30 to 100% due to the disruption of regional trade exchanges.</p> <p>The on-going economic crisis in Nigeria, which is officially in recession, is affecting further the country's capacity to cope with this massive humanitarian crisis. Consequently, the most vulnerable households have serious difficulties in accessing food, relying on a protein-poor diet and often a single meal a day. The government of Nigeria had to request a loan from the International Monetary Fund (IMF) over the summer.</p>

Defence expenditure comes at the expenses of basic services.

In **Niger**, the government is facing payment default due to the reduction in income and increase in expenses directly related to the conflict in the Lake Chad.

The areas affected by Boko Haram violence are part of the Sahel belt which suffers from recurrent droughts and long lean seasons. The displacement crisis has compounded the structural food insecurity and chronic undernutrition in these areas, resulting in over 6,7 million people requiring emergency food assistance in the four countries.

Most United Nations agencies have now internally raised the ranking of the crisis to level 3. Despite the increasing needs, it remains largely ignored and the current levels of funding are insufficient to adequately address the needs.

The Commission has multiplied its efforts to raise awareness about the impact of this crisis and increased its own funding in 2016 (by 100% for Niger and Nigeria) through the use of its Operational Reserve. This has helped more humanitarian actors to start operations in the region.

The recent activation of humanitarian clusters in Nigeria is expected to further enhance the response. There is an increased field presence of humanitarian organisations and the recent improvements in access have enabled them to assess the needs of populations in areas previously out of reach. As humanitarian actors discover populations in dire need of assistance, it becomes clear that the magnitude of the crisis may still be underestimated.

These assessments have prompted key partners such as the World Food Programme (WFP) and the International Committee of the Red Cross (ICRC) to scale up their response.

What will it be used for?

The funds will be used to provide emergency assistance to cover the most urgent humanitarian needs of conflict-affected population in the four countries of the Lake Chad region, contributing also to strengthening their resilience.

ANNEX 2

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EMERGENCY AID RESERVE IN 2016

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2016 which relate to the Emergency Aid Reserve (EAR), and the remaining amount of the EAR reserve following the approval of these proposals.

Transfer Ref	Content	Commitment Appropriations from 2016 Reserve (EUR)	Commitment Appropriations from Reserve carried-over (EUR)	Payment Appropriations from 2016 Reserve (EUR)
DEC 05	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for the Syria crisis		150.000.000	
DEC 15	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Sudan and South Sudan		40.000.000	27.000.000
DEC 16	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Yemen	622.134	29.377.866	24.000.000
DEC 17	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Iraq	30.000.000		23.000.000
DEC 18	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Turkey	55.000.000		44.000.000
DEC 25	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for South Sudan	50.000.000		
DEC 26	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Yemen	10.000.000		
DEC 27	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Iraq	30.000.000		
DEC 38	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for the Lake Chad Basin crisis	9.772.500		
DEC 39	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Iraq	25.000.000		
	Total of Proposals	210.394.634	219.377.866	118.000.000
	Remainder	98.605.366	0	191.000.000
	Total remainder of commitment appropriations	98.605.366		